

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration du projet, d'intérêt général, d'un terrain de futsal éclairé et couvert à Bessens et emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal à douze communes (PLUi12) de l'ancienne communauté de communes Terroir de Grisolles et de Villebrumier

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral, une enquête publique, portant sur le projet susvisé, d'une durée de quinze jours, est prescrite du 20 juin 2024 à 10h00 au 04 juillet 2024 à 12h00, sur le territoire de la commune de Bessens.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Simon TAPIE, secrétaire général de la commune de Bessens (tél : 05 82 17 03 46 – courriel : dgs@bessens.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable à la mairie de Bessens, Place de la Fraternité – 82170 BESSENS, siège de l'enquête :

-sur support papier

-sur internet, en cliquant sur les liens suivants :

<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

ou : <https://www.bessens.fr/vie-municipale/urbanisme>

-sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Bessens.

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

-soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Bessens aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,

- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bessens,

-soit à partir du site Internet des services de l'État, en cliquant sur le lien <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE> en utilisant le bouton "**Déposer une observation**"

soit par courriel : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr ou dgs@bessens.fr

Le commissaire enquêteur, M. Jean-Yves WIBAUX, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Bessens : le jeudi 20 juin 2024, de 10h00 à 12h00 ; le mercredi 26 juin 2024, de 14h00 à 17h00 ; le jeudi 04 juillet 2024, de 10h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Bessens ainsi que sur le site Internet des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr et sur celui de la commune de Bessens : www.bessens.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de la procédure, le dossier de mise en compatibilité du PLUi12, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées, seront soumis, pour avis, par le préfet de Tarn-et-Garonne au conseil communautaire de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer sur la mise en compatibilité du PLUi12.

En cas d'accord, le préfet de Tarn-et-Garonne notifiera au maire de Bessens la délibération approuvant la mise en compatibilité du PLUi12.

En l'absence de délibération dans ce délai ou en cas de désaccord, le préfet statuera et notifiera sa décision au maire de Bessens, dans les deux mois suivant l'expiration du délai précédent ou de la transmission éventuelle d'une délibération défavorable du conseil communautaire.